



LES FORCES DE L'ORDRE

- ✓ Respectent, protègent et promeuvent les droits humains
- ✓ Servent la communauté en protégeant toutes les personnes
- ✓ Respectent les principes de légalité, de proportionnalité d'humanité
- ✓ Ne pratiquent aucune discrimination sur quelque base que ce soit
- ✓ Sont proactives et contribuent à la résolution pacifique des conflits
- ✓ Agissent de manière professionnelle
- ✓ Expliquent la nature de leur travail
- ✓ Sont à l'écoute de la population

A PROPOS DE LA MISSION EUAM RCA

EUAM RCA conseille les autorités centrafricaines dans la réforme du secteur de la sécurité intérieure. L'approche de travail de la Mission comprend la participation, la responsabilité, la non-discrimination et le respect des droits humains par les autorités centrafricaines et tous les centrafricains.

CONTACTEZ NOUS

Consultez notre site web : euam-rca.eu

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



LES DROITS HUMAINS ET LES FORCES DE L'ORDRE

MISSION DE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

EUAM RCA

DROITS HUMAINS

UNIVERSELS – INALIÉNABLES – INDIVISIBLES

TOUT ÊTRE HUMAIN LES POSSÈDE EN VERTU DE SA DIGNITÉ HUMAINE

Ils comprennent le droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, à la santé, à la liberté, le droit d'accès à la justice, à un procès équitable, à des recours efficaces, le droit à la liberté de culte, le droit à la liberté de pensée et de conviction, le droit à l'information, le droit de réunion et d'association, et bien d'autres encore. Le gouvernement et ses services ont la responsabilité de veiller à ce que les personnes puissent jouir de leurs droits.

Les forces de l'ordre représentent l'État directement auprès de la population. Ils ont donc un rôle clé à jouer dans le respect, la protection et la promotion des droits humains. Ils doivent montrer l'exemple au reste de la population à tout moment.



Le droit international

Définit les normes internationales en matière de droits humains



Le gouvernement

Établit et maintient les lois et les services



La législation nationale

Définit le cadre juridique conformément au droit international en matière de droits humains



Les tribunaux

Les tribunaux protègent les droits humains en veillant à ce que chacun puisse accéder au système judiciaire



Les forces de l'ordre

Respectent, assurent et mettent en œuvre les droits humains au profit de l'ensemble de la population



La population

Respecte et obéit aux lois

